



Jeudi 19 mai 2016 - Communiqué de presse

Salaire minimum: la justice une nouvelle fois saisie

Le Jura doit se doter d'un salaire minimum. Le PSJ a déposé en début de semaine un nouveau recours à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal. Il fait suite à la décision du Parlement du 24 avril 2016 de ne pas entrer en matière, pour le 2e fois, sur le projet de loi sur l'instauration d'un salaire minimum. Le recours porte cette fois-ci sur le non-respect de la volonté populaire par la majorité de droite du Parlement jurassien.

Le Parti socialiste jurassien montre une nouvelle fois sa volonté de tout mettre en oeuvre pour que le Jura se dote - enfin - d'un salaire minimum. « Il en va du respect de la volonté du peuple jurassien et de notre système démocratique », détaille Loïc Dobler, président du PSJ. Pour rappel, la loi jurassienne sur les droits politique prévoit que le Parlement et le Gouvernement mettent en oeuvre une initiative acceptée par le peuple dans un délai de 2 ans. L'initiative « Un Jura aux salaires décents » avait été ratifiée en mars 2013 par plus de 54% des Jurassiens. Soit un retard, déjà, de plus d'une année.

La Cour constitutionnelle avait déjà été saisie par le PSJ en septembre 2015 suite à la décision du Bureau du Parlement de ne pas procéder à une 2e lecture du projet de loi sur le salaire minimum. Le PSJ avait obtenu gain de cause.

Avec cette nouvelle action en justice, le Parti socialiste veut désormais faire accélérer le dossier. En effet, suite au 2e refus du Parlement d'entrer en matière, plus rien ne garanti dès lors qu'un salaire minimum soit un jour une réalité dans le Jura.

Contact: Loïc Dobler, président du Parti socialiste jurassien 079 265 94 84